



Donation partage pour deux enfants dont 1 racheté le bien

Par **Catherine1973**, le **24/03/2021 à 19:54**

Bonjour,

Je souhaiterais une information. Ma mère a 72 ans. Elle souhaite faire une donation partage. Ma soeur veut racheter le bien. La maison est estimée à 290 000€ ce qui signifie qu' on recevrait chacune 110 000 €. Du coup, cela signifie que je recevrai ma part et sa part?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Catherine

Par **youris**, le **24/03/2021 à 20:24**

bonjour,

je ne comprends pas bien votre message,

je crois comprendre que votre mère veut faire un donation partage à ses enfants d'un bien immobilier qui vaut 290000 € et que l'un des donataires veut racheter ce bien donc la part des autres .

il faut vérifier si l'acte de donation ne comporte pas un clause d'inaliénabilité.

comment passez-vous d'un bien de 290000 € à chacun une part de 110000 € pour chaque donataire.

combien y-a-t-il de donataires ?

salutations